

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°5

1 1 FEV. 2019

Date de Transmission au Contrôle de Légalité

1 1 FEV. 2019

Date de la convocation

22 janvier 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN.

GOBET, HATEMIAN,

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, MORTELETTE, REYMOND, SIEPEN.

Pouvoirs:

Mme BREZZO à M. SIEPEN Mme DESBIEF à Mme FAURE-BRAC Mme SAINT CLAIR à Mme HATEMIAN Mme SOULAYROL à M. DENONFOUX M. RIVIERE à Mme MATEO

Absents:

Mmes GAWLIK, FOURETS M. PIANEZZE

Révision du règlement intérieur du centre d'hébergement Roland RIGAUD.

A la demande de Madame le Maire, Monsieur MORTELETTE expose à ses collègues que :

Pour le bon fonctionnement du centre d'hébergement, il convient d'en modifier le règlement intérieur.

En effet, le type de groupes reçus et les modalités d'accueil évoluent et les conditions d'annulation doivent notamment être revues pour optimiser et sécuriser le remplissage de cet équipement et ses recettes.

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur ci-joint du centre d'hébergement Roland RIGAUD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 30 janvier 2019.

Le Maire, Danielle MILON